



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REX  
(Deux-Sèvres)

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 10 février 2022 19h00

**Présents : MM. LIAIGRE, QUERTAIN, GELOT, PELLOQUIN, MARTINEZ, COULAY**

**Absent excusé : C. SESE**

**M. TURPAUD (arrivé à 20h00)**

**Secrétaire de séance : P. PELLOQUIN**

**Nombre de conseillers : en exercice : 08**

**présents : 06**

**votants :06**

**Date de convocation : 04 février 2022**

A. LIAIGRE		S. MARTINEZ	
C. SESE	Absent excusé	D. QUERTAIN	
P. PELLOQUIN			
S. COULAY			
R. GELOT			
V. TURPAUD			

***P. PELLOQUIN est nommé secrétaire de séance.***

***Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.***

***Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.***

**SPA-02-10022022**

**COMMANDE PUBLIQUE/MARCHES PUBLICS/DELIBERATIONSRELATIVES A L'AUTORISATIONDE SIGNER LE MARCHÉ**

**Travaux de réhabilitation de la cuisine et mise aux normes du commerce multiservices - Travaux supplémentaires de désamiantage et choix de l'entreprise**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal le programme de travaux de réhabilitation de la cuisine et de mise aux normes du commerce multiservices rexois.

L'opération a été validée lors de la séance du 13/01/2022. Elle comprend la réalisation d'un désamiantage dans des espaces identifiés en rez-de-chaussée, par une entreprise préalablement missionnée avant cession du bâtiment à la commune.

Cette action préliminaire a été effectuée fin décembre début janvier.

Suite à des interventions de gros œuvre prévues au marché, une suspicion d'amiante dans un périmètre restreint à l'étage non sondé a nécessité un diagnostic-analyse des pièces d'eau (salle de bains et toilettes). Le rapport révèle la présence d'amiante en très faible quantité dans des carreaux de carrelage qu'il est malgré tout nécessaire de traiter.

Des devis d'opération complémentaire de désamiantage ont été sollicités rapidement afin de ne pas retarder exagérément le chantier et le travail des entreprises.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir :

\*Examiner les devis d'entreprises

\*Attribuer le marché « Travaux complémentaires de désamiantage »,

\*Approuver le lancement de ces travaux ;

\*Autoriser Monsieur le Maire à signer les pièces de ce marché, ainsi que les documents afférents à ce dossier.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil municipal de retenir l'entreprise ADA ACCES DIRECT AMIANTE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse.

Monsieur le Maire propose de passer au vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**//VALIDE le devis présenté par l'entreprise ADA ACCES DIRECT AMIANTE sous le n°DV0000882 pour un montant HT de 11.500,00€.**

**//CHARGE Monsieur le Maire de signer cette proposition.**

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**POUR : 06**

**CONTRE : 00**

**ABSTENTION : 00**

*Clôture de séance à 20h00*

N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
1	SPA-02-10022022	Commande Publique	Travaux de réhabilitation de la cuisine et mise aux normes du commerce multiservices - Travaux supplémentaires de désamiantage et choix de l'entreprise	

## Suivi de dossiers en cours pour information et approbation

### 👉 SIVOM de MAUZE

De nombreuses réunions alimentent actuellement le fonctionnement du Syndicat intercommunal dans le cadre d'un projet de modification de ses statuts à mûrir. Deux nouvelles collectivités pourraient être intéressées par une entrée dans le syndicat pour le pendant vocation socioculturelle. L'effectif en personnel du SIVOM a été revu à la baisse et le matériel a suivi la même évolution. Les élus auront à étudier lors d'une prochaine séance de travail l'inventaire exhaustif des voiries communales (voies goudronnées, chemins calcaire et voies de terre), élément central de la base de calcul des participations communales au budget annuel de l'EPCI.

Cette enveloppe budgétaire communale allouée au SIVOM doit servir à la fois des missions d'entretien récurrentes (comme les travaux d'élagage) mais aussi des travaux neufs.

Des questions sont naturellement soulevées: avenir de la structure à l'échelle territoriale? opportunité du maintien de l'adhésion de la commune? Possibilité de travaux d'entretien en régie directe avec personnel et matériels communaux? Recours à un prestataire de services privé pour certaines missions?